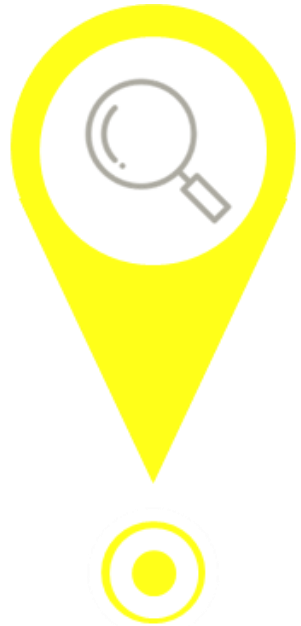


Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de SEINE-NORMANDIE

- Plateforme de concertation et de coordination d'un territoire défini par ses acteurs, présidée par un élu local, co-animée par la psychiatrie publique, intégrant les représentants de s usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire.
- Le CLSM a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées. Près de 18 millions de français sont couverts par les CLSM en France, dont plus de 15% d'entre eux résident dans un Quartier Politique de la Ville
- Le CLSM permet une approche locale et participative concernant la prévention et les parcours de soins. Il associe les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux et toute personne intéressée sur le territoire et définit des **objectifs stratégiques** et **opérationnels**.

Les objectifs stratégiques

Ils ont comme points communs la prévention et la promotion de la santé mentale :



Mettre en œuvre une
Observation
en santé mentale



Permettre
l'accès aux soins
psychiatriques et
continuité des soins.



Favoriser
l'insertion sociale,
l'autonomie et la
pleine citoyenneté des
usagers



Lutte contre la
stigmatisation et
les discriminations.



Promouvoir la
santé mentale

Les objectifs opérationnels du CLSM

- Définir les priorités d'action d'une population définie localement en fonction de ses besoins,
- Définir une stratégie pour répondre à ces priorités sur le plan de la prévention, de l'accès et de la continuité des soins et de l'inclusion sociale,
- Développer le travail intersectoriel et le partenariat nécessaire et efficace à la réalisation des actions définies antérieurement,
- Mettre en œuvre collectivement les actions pour répondre aux besoins et à la création de structures nécessaires.

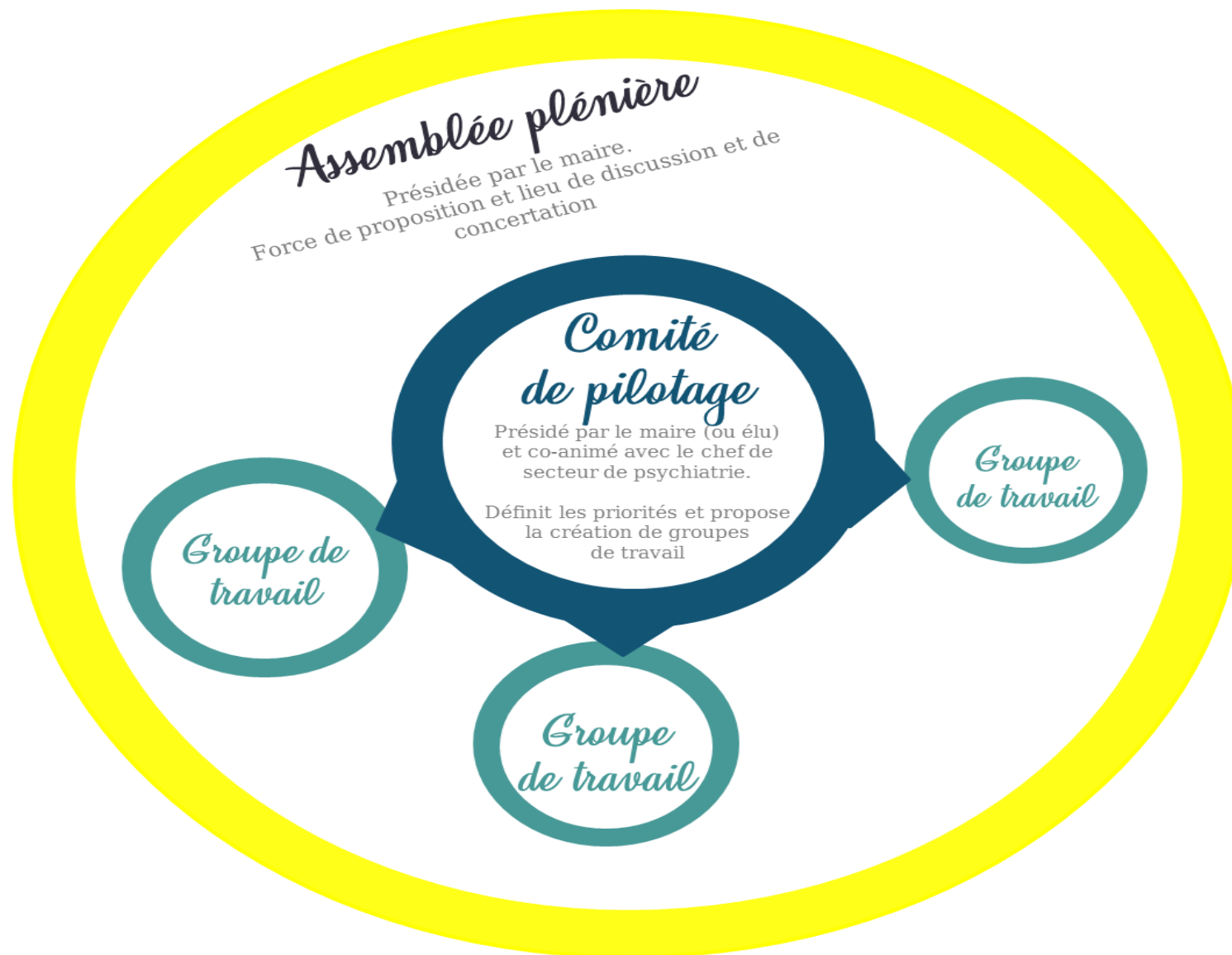
La philosophie du CLSM

- Intégrer la santé mentale dans le champ de la santé publique
- Promouvoir une santé mentale positive, intégrative et inclusive
- Pas de prévention spécifique mais une prévention globale
- Une démarche orientée vers la citoyenneté, le vivre ensemble
- Une prise en charge globale et décloisonnée, sans rupture

Les éléments « clés » pour la mise en place d'un CLSM

- Le président de la Communauté d'agglomération, le maire ou un élu préside le CLSM
- Les élus et le(s) acteurs de la psychiatrie publique, privée et libérale co-animent le CLSM
- Les représentants d'usagers et aidants sont partie prenante à part entière dans le CLSM
- Les représentants du CLSPD, des associations du social et du médico-social, des bailleurs sociaux
- **Les enjeux des politiques publiques dans le champ de la santé mentale sont partagés par l'ensemble des acteurs.**

Le fonctionnement des CLSM



Les thématiques abordées



La santé mentale aujourd'hui

- Depuis les années 1990, la détresse ou souffrance psychologique, distinctement des pathologies, fait l'objet d'une grande attention.
- Non pas que les entités par lesquelles se déclinent les formes du « mal-être » – symptômes de dépression ou d'anxiété, stress, troubles psychosomatiques, sentiment de culpabilité, épuisement professionnel – soient restées jusqu'ici inconnues.
- Mais parce qu'elles ont été associées de façon croissante à l'évolution des modes de vie, des structures sociales et des institutions, elles revêtent une signification nouvelle.
- Qu'une augmentation des facteurs d'agression soit notée (dans la rue, au travail, à l'école, etc.) ou que la souffrance psychique soit désignée comme d'origine sociale (comme une souffrance de « condition », liée à la précarité et l'exclusion), l'hypothèse d'une vulnérabilité structurelle qui s'exprimerait socialement sous la forme d'une détresse psychologique est aujourd'hui au cœur des débats.
- Le lieu commun des « pathologies de la modernité » fait converger un ensemble de notions nouvelles, comme la « souffrance au travail », la « souffrance psychosociale » ou les « risques psychosociaux ».

Notre action

A cet égard, notre conseil local de santé mentale relève d'une démarche collective d'appropriation et de création de projets.

Il vise à créer un espace ouvert de débat démocratique sur l'accès aux soins, un lieu de décloisonnement des institutions.

Il témoigne d'une volonté partagée d'apprécier les besoins locaux entre acteurs de la santé mentale, entendus en un sens très large (usagers, familles, services de psychiatrie, médecins généralistes, travailleurs sociaux, bailleurs, acteurs de l'insertion, associations culturelles et sportives, maisons départementales du handicap, collectivités locales, délégations territoriales des ARS et services déconcentrés de l'État dédiés à la cohésion sociale, organismes de tutelles, etc.), pour envisager, chacun de sa place, sa part contributive au bien-être et au mieux vivre ensemble.

Il constitue un espace modélisable pour construire une politique territoriale de santé mentale adaptée, au plus près des multiples parcours de vie des personnes souffrant de troubles psychiques.

Pourquoi promouvoir la santé mentale ?

- Le concept de santé mentale s'est considérablement enrichi sous l'effet des recherches menées depuis une trentaine d'années.
- La « bonne » santé mentale ne se restreint plus à l'absence de maladie mentale et désigne plutôt le pôle positif des états psychologiques.
- Ce pôle positif comprend le bien-être et les ressources psychologiques permettant la gestion, de façon « satisfaisante », de sa propre vie, même face à l'adversité ; alors que le pôle négatif inclut le mal-être et le retentissement des troubles de la subjectivité (maladie mentale et mauvaise santé mentale) dans les différents rôles de la vie quotidienne (activités physiques, domestiques, scolaires, professionnelles...).
- La santé mentale est à la fois une condition et un résultat de la qualité de la vie dont les états émotionnels et les jugements de satisfaction sur l'existence donnent une mesure.
- Les recherches prennent de plus en plus en considération les différentes expressions de bien-être pour attester (ou démentir) une certaine qualité de la vie.

Pourquoi promouvoir la santé mentale ?

- Cette entrée par la santé mentale de ce colloque co-organisé avec notre ami Mohamed Taleb, conjointement par le NHN et la Clinique des Portes de l'Eure, à l'initiative du CLSM, introduit le thème : « données actuelles en matière d'addictions et de Troubles du Comportement alimentaire, Coordination et parcours » qui permet de mettre en lumière les différences et les inégalités de notre territoire et la nécessité d'une plus étroite collaboration entre les acteurs.
- L'hétérogénéité et la pénurie constatées, les difficultés d'accès aux soins, incitent à l'action dans une perspective de bien-être sociétal, de cohésion et de justice sociale mais aussi de prospérité. L'Union européenne évalue entre 3 % et 4 % du PIB les coûts directs et indirects de la mauvaise santé mentale sur l'économie (invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles, absentéisme, baisse de la productivité).
- L'expertise tend à démontrer que la promotion de la santé mentale améliore la vie de tous, mais prévient également certains problèmes sociaux et la détresse psychologique. De surcroît, en période de crise, investir dans la santé mentale s'avère encore plus important pour préserver les « capacités de résilience » des individus et des collectivités.
- Avec le « Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être », l'Union européenne plaide en faveur d'une stratégie transversale qui excède le secteur sanitaire et vise à assurer un niveau élevé de bien-être mental, notamment dans les sphères de l'éducation et de l'emploi et par une protection adaptée contre les risques de la vie.